



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
des affaires culturelles**

Affaire suivie par :  
Valérie Schydlosky  
Pôle patrimoines / Service régional de l'archéologie  
Tél : 03 26 70 63 39  
Courriel : valerie.schydlosky@culture.gouv.fr  
Réf : SRA/22/VS/AM/000360

La directrice régionale des affaires culturelles

à

DDT de la Marne  
Service urbanisme  
Cellule autorisations et fiscalités de l'urbanisme  
Pôle application du droit des sols  
Mme Géraldine Canduzzi  
40 boulevard Anatole France - CS 60554  
51037 Châlons-en-Champagne cedex

Châlons-en-Champagne, le 24/02/22

**Objet** : Projet de construction d'une centrale photovoltaïque à Brice-Courcelles « Les Coides » parcelles AC n° 111 et 295 (Marne) - PC 051 474 21 K0015

**P.J.** : arrêté n° 2011/242 du 20 mai 2011

J'ai l'honneur de vous informer que l'emprise du projet référencé a déjà fait l'objet d'un diagnostic qui a révélé la présence de structures archéologiques antiques notamment. Une prescription complémentaire a été émise afin de préserver le patrimoine archéologique (arrêté n° 2011/242 du 20 mai 2011 en copie).

Cet arrêté précise que « les travaux d'aménagement, terrassement, fondation, ne devront pas descendre sous les altitudes NGF précisées sur le plan joint [à l'arrêté], selon les secteurs concernés, soit entre 75 m NGF et 76,5 m NGF. Afin de faire constater l'exécution conforme de ces mesures de protection, il conviendra de faire appel à un agent du service régional de l'archéologie deux semaines avant le démarrage des travaux. Si le projet devait être modifié et porter atteinte aux vestiges, une fouille préventive devra être réalisée ».

Il convient de rappeler au pétitionnaire que toute découverte fortuite de vestiges pouvant intéresser l'archéologie doit être déclarée immédiatement au maire de la commune, qui doit la transmettre sans délai au préfet et ce conformément à l'article L. 531-14 du Code du patrimoine.

Pour la directrice régionale des affaires culturelles,  
par subdélégation,  
Le conservateur régional de l'archéologie adjoint



Thierry Bonin

Copie à : SAS URBA 358 – M. Julien Picart – [julien.picart@urbasolar](mailto:julien.picart@urbasolar)